



A la fin du scrutin présidentiel du dimanche 07 octobre, Paul Atanga Nji, le ministre camerounais de l'Administration Territoriale a prévenu : « Toute forme de remise en cause du verdict des urnes en dehors des voies légales, ne sera pas tolérée. Et je dis bien de qui que ce soit »

Lire l'intégralité de sa déclaration

Mesdames, Messieurs,

Les camerounais en toute souveraineté ont librement procédé ce jour dimanche 07 octobre 2018 à l'élection du président de la République pour les sept prochaines années. Ce processus a débuté par la convocation du corps électoral par le chef de l'État le 09 juillet 2018. Neuf candidatures ont été retenues par le conseil électoral et validées par le conseil constitutionnel.

*En application des textes en vigueur, la campagne électorale a débuté le 22 septembre 2018. Conformément à la loi, l'État a pris en charge une partie du financement de la campagne électorale.*

*A ce titre, le ministre de l'administration territoriale a mis à la disposition de chaque candidat et*

de manière strictement égalitaire, la première tranche de ce financement avant le début de la campagne.

Tous les candidats ont effectivement perçu cette première tranche, à l'exception de Monsieur Maurice Kamto du parti MRC. Sur très haute instruction du Chef de l'Etat, son excellence Monsieur Paul Biya, le gouvernement a pris toutes les mesures en vue de l'encadrement sécuritaire de tous les candidats en lice.

Au terme de la campagne électorale, l'on a pu constater que tous les candidats se sont librement déployés à travers le pays sans aucun incident, en dépit des excès de langage et des actes de provocation à répétition de certains candidats.

Ce jour, 07 octobre 2018, les camerounais inscrits sur les listes électorales ont dans leur immense majorité accompli leur devoir civique. Selon les statistiques d'Elections Cameroon, organe indépendant chargé de l'organisation et de la supervision de l'ensemble du processus électoral, 6 600 192 camerounais se sont inscrits sur les listes électorales au plan national et 19 356 inscrits à l'étranger. Ces électeurs ont été répartis dans 24 988 bureaux de vote dans les dix Régions et 66 bureaux de vote pour les camerounais de la diaspora.

En guise de rappel, le Cameroun compte dix Régions, 58 départements et 360 arrondissements. A l'issue de la campagne électorale, les différents rapports ont relevé un faible taux de couverture du territoire national par la plupart des candidats en lice. A titre d'exemple, un seul parti politique a pu se déployer de manière soutenue dans 340 arrondissements.

D'autres ont pu atteindre à peine une centaine d'arrondissements, se contentant d'être présent dans les chefs-lieux des départements et d'arrondissements ainsi que dans des zones urbaines. En dépit des mesures sécuritaires prises par le gouvernement dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, il est aisé de constater que huit candidats n'ont pas jugé utile d'y déployer leurs équipes de campagne.

Après la fermeture des bureaux de vote, les informations concordantes en ma possession, indiquent que les opérations électorales se sont globalement déroulées sur l'ensemble du territoire national dans le calme, la sérénité et la transparence.

En dehors de quelques incidents mineurs à l'instar de ceux enregistrés à Makenene et à Baham, Région de l'Ouest où un sympathisant d'un parti politique d'opposition a été trouvé en possession de bulletin de vote d'un autre candidat, j'insiste sur le fait que l'élection présidentielle s'est déroulée sans perturbation majeure dans les 360 arrondissements du Cameroun et dans les 24 988 bureaux de vote.

Il s'agit là d'une haute directive du chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya qui vient d'être exécutée à la lettre. Ces incidents n'ont cependant pas été de nature à entacher la sincérité et la crédibilité du scrutin tenu ce jour. Cette élection présidentielle caractérisée par l'appel déjà de certains candidats pour le respect du verdict des urnes, démontre à souhait que la démocratie camerounaise est vivante et crédible

*. Et comme l'a souligné à mainte reprise son excellence Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat, le processus démocratique est désormais irréversible dans notre pays. Pour cette élection, le Ministre de l'Administration territoriale a accrédité au total, 4094 observateurs soit 3662 observateurs nationaux et 432 observateurs internationaux.*

*Au nom du gouvernement, nous tenons à féliciter le peuple camerounais souverain et maître de son destin qui, depuis le début de ce processus, a fait preuve de maturité et de patriotisme. J'invite les acteurs politiques à lui emboîter le pas et à faire preuve d'un sens élevé de responsabilité afin que le processus qui a si bien commencé se termine dans le même esprit.*

*Au demeurant, le processus relatif à l'élection présidentielle est encadré par des lois connues de tous. J'en appelle donc au respect scrupuleux des dites lois et des procédures qui régissent le contentieux électoral. Je tiens à cet effet à souligner que la proclamation des résultats officiels de l'élection présidentielle relève de la compétence exclusive du Conseil constitutionnel.*

*Personne n'a le droit de se substituer à cette instance juridictionnelle. Toute forme de remise en cause du verdict des urnes en dehors des voies légales, ne sera pas tolérée. Et je dis bien de qui que ce soit. Je vous remercie de votre attention.*

---